



Plaisanciers. Le dossier des mouillages groupés à terme

L'assemblée générale de l'Entente trégastelloise des pêcheurs plaisanciers (ETPP), samedi, au Centre des congrès, a réuni une bonne partie des adhérents dont le nombre est en légère baisse. Martial Clément, le président, a évoqué le succès de la Fête de la baie, un événement toujours très apprécié, et a fixé la prochaine édition au mercredi 13 août. Il a également insisté sur le besoin de bénévoles pour intégrer l'équipe du conseil d'administration, dont certains membres se dévouent depuis treize ans, avant de souligner que le dossier des mouillages groupés était achevé à la satisfaction de tous.

29,90 € le mètre linéaire de bateau

Paul Droniou, adjoint au maire, a expliqué la décision prise en



Les plaisanciers sont satisfaits de la mise en place des mouillages groupés, comme le soulignait Martial Clément, président de l'ETPP.

décembre 2012 concernant la mise en place des mouillages groupés, en baie Sainte-Anne et

en baie de Kerlavos. Il a confirmé ainsi qu'il n'y a aucune modification sur les emplacements

actuels et sur les lignes de mouillage mises en place par les plaisanciers qui ont un corps-mort dans ces zones. Le seul changement est « un transfert de gestion de la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) vers la commune ». Il a aussi précisé que la commune applique le tarif pratiqué par la DDTM pour l'année en cours, soit 29,90 € TTC le mètre avec un minimum de 128 €.

Jean Kieffer, président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs (FNPPSF), a présenté les principaux dossiers nationaux et européens, qui conditionnent l'avenir de la pêche de plaisance, en mer, du bord et à pied.

> Contact

Martial Clément,
tél. 06.64.35.05.48.